

COMMUNE DE LEYME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE

Séance du lundi 17 février 2022 à 20h30

Convocations adressées le 10 février 2022

Présents : MM Brun, Descargues, Erales, Mamoul, Pellat, Roumegous, Tillet, Verove et Mmes Cavarroc, Laroze, Marcihac, et Mazot.

Absents excusés :

Pouvoir(s) :

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du précédent compte-rendu
- 1. Délibération sur la vente de la ferraille
- 2. Délibération sur le remboursement de la caution de Mme Breschi
- 3. Délibération sur la cotisation au CNAS du personnel en disponibilité
- 4. Délibération sur la subvention DETR : travaux de la cour de l'école
- 5. Délibération pour la subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 6. Délibération pour nouvel appel d'offres pour la station-service
- 7. Délibération pour un avenant de prolongation de 3 mois de l'appel d'offre actuel
- 8. Délibération pour délégation d'autorité au Maire pour les travaux de la nouvelle station d'épuration
- 9. Délibération pour les capteurs CO2 pour l'école
- 10. Délibération sur la demande de l'association Escola Calandreta L'Esquirol
- 11. Délibération sur l'assistant de prévention
- 12. Participation à « CinEtoiles sous les étoiles »
- 13. Projet Eureka par le lycée Champollion
- Questions diverses

• **Approbation du compte rendu du 17/01/2022**

Compte rendu approuvé à l'unanimité

1. Délibération sur la vente de la ferraille

M. le Maire,

Informe le Conseil Municipal qu'une proposition de rachat de la ferraille du dépôt de la Commune a été faite par l'entreprise SIRMET pour une valeur de 943.20€.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

2. Délibération sur le remboursement de la caution de Mme Breschi

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BRESCHI, locataire du logement communal situé dans le logement de fonction de l'ancienne poste a fait savoir qu'elle résiliait son bail avec effet au 31 décembre 2021. Le Maire a procédé à l'état des lieux qui n'appelait aucune remarque. A la suite, il est proposé de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux.

- ⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de restituer en totalité la caution lors de l'entrée des lieux sous réserve de règlement de l'ensemble des sommes dues.

3. Délibération sur la cotisation au CNAS du personnel en disponibilité

Suite au report du dernier conseil municipal, voici les réponses aux questions qui étaient restées en attente :

- Les agents ne cotisent pas;
- Deux personnes sont concernées;
- Il n'existe pas de texte réglementaire ni d'obligation : c'est la mairie qui décide.

- ⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas cotiser pour le personnel durant la durée de leur demande de mise en disponibilité et de réactiver la cotisation à leur réintégration au sein de la mairie

4. Délibération sur le projet soumis à DETR : travaux de la cour de l'école

M. le Maire rappelle que par délibération n 2022/01/17-03, le Conseil a voté le choix d'un prestataire pour la réfection de la cour de l'école.

Il informe également le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention DETR à hauteur de 50 % pour l'école et propose de solliciter également une aide financière de la région au titre du FRI, d'arrêter le plan de financement suivant :

DETR école (50%):	24 969.25€
FRI (Région : 30%):	14 981.85€
Autofinancement :	9 988.40€
Total HT	49 939.50€

- ⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement comme proposé et charge M. le Maire de solliciter la région pour obtenir une subvention au titre du FRI.

5 Délibération pour la subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La mairie a reçu une demande de subvention de la part de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot pour 2 jeunes de la commune qui vont leurs études par le biais de l'apprentissage :
Soit 2 x 80€ = 160.00€

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette subvention.

6 Délibération pour nouvel appel d'offres pour la station-service

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de renouveler la procédure de mise en concurrence pour la fourniture de carburants pour la station-service,
Le montant annuel estimé des commandes est d'environ 950 000.00€HT,
Il est donc nécessaire d'avoir recours à une procédure d'appel d'offre,
Compte tenu des prix très variables des carburants, il est souhaitable de passer un accord cadre avec plusieurs fournisseurs qui seront mis en concurrence à chaque livraison,
Cet accord cadre peut être passé pour une durée de 4 ans.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, ce renouvellement d'appel d'offre.

7 Délibération pour un avenant de prolongation de 3 mois de l'appel d'offre actuel

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de prolonger l'appel d'offre existant actuellement pour le carburant de la station-service afin de respecter les délais légaux à respecter entre chaque étape du nouvel appel d'offre.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces demandes d'avenants d'appel d'offre.

8 Délibération pour délégation d'autorité au Maire pour les travaux de la nouvelle station d'épuration

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour que celui-ci l'autorise à prendre les décisions qui s'imposent pour le projet de la nouvelle station d'épuration puisque les délibérations prises jusqu'à présent l'avaient été sous la mandature d'un ancien maire.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, cette délégation d'autorité pour ce projet avec prise en compte de sa demande.

9 Délibération pour les capteurs CO2 pour l'école

Suite à la crise sanitaire, il y a eu des discussions pour l'installations de capteurs de CO2 au sein de l'école.

La mairie a été informée par l'Académie de Toulouse qu'une révision de l'aide financière a été décidée par l'Etat : chaque collectivité territoriale souhaitant acquérir des capteurs de CO2 pour ses écoles et établissements scolaires pourra dorénavant disposer d'une subvention de 8€ par élève scolarisé dans l'enseignement public, sans forfait unitaire de prise en charge par capteur.

- ⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide de ne pas procéder à cet achat compte tenu des procédures déjà en place (aération régulière des locaux entre autres), de l'allègement des dispositifs par l'Etat et de la mutation en variant moins nocif du virus de la Covid19.

10 Délibération sur la demande de l'association Escola Calandreta L'Esquirol

La mairie a reçu 2 courriers de cette association, sollicitant une participation aux frais de scolarité de 3 enfants de la commune.

A noter également, la demande de participation qui s'est ajouté de l'école Ste Hélène de Gramat.

- ⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que, sauf obligations légales, de ne pas subventionner ces demandes d'écoles extérieures à la commune compte tenu de la difficulté de maintenir toutes les classes actives sur la commune, la décision de fermeture de classe étant plus rapide que celle de réouverture.

• Participation à « CinEtoiles sous les étoiles »

La demande de participation a été envoyée le 28 janvier dernier

• Projet Eureka Champollion

2 points en fait :

- Un programme culturel pour célébrer le bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion
- Un questionnaire réalisé par les élèves du lycée Champollion de Figeac, à remplir avant le 4 mars prochain qui recense toutes les actions envisagées dans chaque commune

- ⇒ La Commission Commission Culture va prendre en charge de ce dossier

- **Information sur l'assistant de prévention**

Il est convenu par le Conseil Municipal de passer ce point mis en partie « délibération » dans l'ordre du jour en « questions diverses ».

Pour rappel, c'était Mme Emilie Escarieu qui était référente pour la commune.

- ⇒ Compte tenu des impératifs liés à cette tâche, il est décidé par le Conseil Municipal de consulter l'ensemble du personnel communal pour voir s'il y a 1 volontaire sinon il conviendra de ceindre la mission sur 2 personnes de services différents.

- **Questions diverses**

Pas de question

Fin de la séance : 22h52